

Pouvoir Adjudicateur

MAIRIE DE LA BAZOCHE-GOUET

MAITRISE D'ŒUVRE CONSTRUCTION D'UNE MEDIATHEQUE

REGLEMENT DE CONSULTATION - RC

Lieu et Date limite de remise des offres

✉ MAIRIE DE LA BAZOCHE-GOUET
Monsieur le Maire
Place du Marché
28330 LA BAZOCHE-GOUET

🕒 Date et heure de remise des offres :
au plus tard le 17 juin 2020 à 16 H 30

MAITRE D'OUVRAGE

MAIRIE DE LA BAZOCHE-GOUET
Représentée par Monsieur Jean-Paul BOUDET - Maire
✉ Place du Marché
28330 LA BAZOCHE-GOUET

☎ 02.37.49.20.25. - 📠 02.37.49.27.16. - 📧 commune-bazochegouet-28330@wanadoo.fr

Profil d'acheteur : <http://www.amf28.org/labazochegouet>

Horaires d'ouverture du secrétariat
Du Mardi au Vendredi 09 h / 12 h – 14 h / 17 h
Lundi 14 h – 17 h - Samedi 09 h / 12 h

Procédure de passation : Marché de maîtrise d'œuvre à procédure adaptée

Articles R 2123-1 et R 2431-1 du Code de la Commande Publique

MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE

Construction d'un bâtiment pour la création d'une médiathèque. Le bassin de vie autour de la commune de LA BAZOCHE-GOUET regroupe environ 2000 habitants.

Actuellement la médiathèque est ouverte au public 12 heures par semaine, et accueille tout public. Dans le nouveau local, les plages horaires seront adaptées à la demande.

Dans le nouveau local, seront accueillis en plus les scolaires (enfants de maternelle et primaire)

LIEU D'EXECUTION DES TRAVAUX

10 Route d'Authon - 28330 LA BAZOCHE-GOUET (dans l'enceinte de l'école communale)

Zonage du Plan Local d'Urbanisme

zone UP

Périmètre d'un monument historique

L'emplacement de la future médiathèque se trouve dans le périmètre de l'église Saint Jean Baptiste, classée monument historique

Intégration sur le site

Ce bâtiment devra s'intégrer avec le patrimoine bâti du périmètre immédiat.

ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE

Le montant estimatif des travaux est évalué approximativement entre 250 000,00 € et 300 000,00 € H.T.

OBJECTIFS

La prestation demande, fonctionnalité, simplicité et maîtrise des coûts. L'isolation devra permettre d'utiliser un mode de chauffage le plus économique possible en coût de fonctionnement.

VISITE DES LIEUX

Les candidats qui le souhaitent pourront venir visiter les lieux, il suffira de prendre rendez-vous, en téléphonant au secrétariat de mairie (02.37.49.20.25), aux jours et heures d'ouverture.

CONTENU DES MISSIONS DE BASE A EXECUTER

- Les études d'esquisses - ESQ
- Les études d'avant-projet – AVP – APS – APD
- Les études de projet - PRO
- La demande de permis de construire - PC
- L'assistance apportée au maître d'ouvrage pour la passation des contrats de travaux - ACT
- Les études d'exécution ou leur visa si elles réalisées par un autre prestataire – EXE VISA
- La direction de l'exécution du marché de travaux - DET
- L'assistance apportée au maître d'ouvrage lors des opérations de réception et pendant la garantie du parfait achèvement - AOR

ASSISTANCE AU MAITRE D'OUVRAGE DEMANDEE

- Administrative (pour le dépôt et suivi des dossiers de demandes de subventions et de permis de construire)
- Technique (consultation de prestataires extérieurs – demandes d'autorisations pour la réalisation de ce projet)

OPTION

Sans objet

VARIANTES

Les candidats ne sont pas autorisés à présenter des variantes

DELAI DE REALISATION DE L'ETUDE – PREVISIONNEL

Choix du cabinet d'architecte : juin 2020

Avant-projet définitif chiffré à fournir au maître d'ouvrage pour le 31 octobre 2020

Assistance à la préparation des dossiers demandes de subventions pour le 15 décembre 2020 (plans, études...)

Préparation des dossiers de consultation des entreprises – analyse des offres – aide au choix des entreprises - de avril à mai 2021

DELAI DE REALISATION DES TRAVAUX - PREVISIONNEL

de septembre 2021 à août 2022 pour ouverture en septembre 2022

DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

- Règlement de consultation
- Acte d'engagement
- Cahier des Clauses Techniques Particulières
- Plan Local d'Urbanisme
- Plan du cadastre
- Photographies de l'existant

Les pièces générales mentionnées ci-dessous ne sont pas jointes au dossier marché. Elles sont réputées être connues par le titulaire, qui ne pourra en aucun cas en invoquer l'absence pour déroger aux règles qu'elles contiennent.

- Le Cahier des Clauses Administratives Générales des marchés de prestations intellectuelles (CCAG-PI) et modifié par les textes subséquents ; de document, bien que non joint au marché, est réputé bien connu et le titulaire du marché reconnaît expressément son caractère contractuel.

- Les différents Cahiers des Clauses Techniques Générales (CCTG), les normes nationales et européennes en vigueur.

MODALITES POUR OBTENIR LE DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

Le Dossier de Consultation des Entreprises est mis à disposition par voie électronique sur la plateforme de dématérialisation www.amf28.org/labazochevouet

SIGNATURE ELECTRONIQUE

Elle n'est pas obligatoire

CANDIDATURE – DOCUMENTS A FOURNIR

Dans leur dossier de candidature les candidats fourniront :

- ✓ le formulaire DC 1 complété, daté et signé (lettre de candidature)
- ✓ une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L2141-5 et L.2141-7 à L2141-11 du Code de la Commande Publique, et notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L.5212-1 à L 5212-11 du code du travail (formulaire DC1 ou équivalent)
- ✓ le formulaire DC 2 complété, daté et signé (déclaration du candidat) justifiant de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat.

Les formulaires DC1 et DC2 seront accompagnés de toutes les pièces justificatives qui y sont mentionnées.

- ✓ la liste des principales références, notamment les travaux de création de médiathèque, comportant pour chacune d'elles :
 - * le nom du maître d'ouvrage, l'année de la réalisation, les missions effectuées illustrées de photographies, le montant du projet
- ✓ le candidat pourra joindre toutes pièces qu'il estime de nature à appuyer son offre

OFFRE – DOCUMENTS A FOURNIR

- L'acte d'engagement daté et signé et son annexe n° 01 (répartition des honoraires par élément de mission). L'offre de prix précisera également le coût horaire des différents consultants par élément de mission, incluant toutes les différentes composantes (réunion, déplacements, rédaction), les prix seront exprimés en Euros
- Une lettre de motivation présentant l'approche technique, environnementale, économique du projet
- Un planning d'intervention par missions

COMPETENCES SOUHAITEES

La prestation est réservée à un architecte membre de l'ordre, ou architecte étranger possédant un diplôme équivalent reconnu.

Le candidat devra fournir une attestation d'inscription au tableau de l'ordre des architectes.

Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargé de la prestation.

DATE LIMITE DE RECEPTION DES CANDIDATURES ET OFFRES

Les candidatures devront être déposées au plus tard le **17 juin 2020 à 16 H 30**. Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure limites fixées ne seront pas retenus.

MODALITES DE REMISE DES CANDIDATURES ET OFFRES

Les documents seront rédigés en langue française.

Les dossiers de candidatures devront être déposés sur la plateforme du profil d'acheteur <http://www.amf28.org/labazochequet>

CRITERES D'ATTRIBUTION

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues à l'article R 2152-7 du Code de la Commande Publique et donnera lieu à un classement des offres.

Sera retenue l'offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères énoncés ci-dessous avec la pondération suivante :

- Prix des prestations : 35 %

** L'offre la moins-disante se verra attribuer la note maximale. Les autres offres seront notées proportionnellement aux écarts financiers par rapport à l'offre la moins-disante*

- Qualité technique de l'offre : 65 %

** Au vu de la lettre de motivation, de la présentation du dossier, des références, du planning d'intervention fourni.*

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente

L'offre la mieux classée sera retenue à titre provisoire en attendant que le candidat produise les certificats et attestations en application des articles L 2144-1 et suivants du Code de la Commande Publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

NEGOCIATION

Conformément à l'article R 2152-2 du Code de la Commande Publique relatif aux procédures adaptées, la personne responsable du marché pourra négocier avec les candidats ayant présenté une offre.

Cette négociation peut porter sur tous les éléments de l'offre, notamment sur le prix.

Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

L'audition des candidats pourra être envisagée ultérieurement.

Après négociation, les offres finales seront classées en appliquant les critères de choix définis ci-dessus.

MODALITES ESSENTIELLES DE FINANCEMENT ET PAIEMENT

Les sommes dues au(x) titulaire(s) seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures.

Le règlement des dépenses se fera par virement bancaire :

COMPTABLE ASSIGNATAIRE

Trésorerie de Châteaudun

🏠 14 Rue de la Madeleine – 28205 CHATEAUDUN Cedex

☎ 02.37.45.22.62. 🌐 t028015dgfip.finances.gouv.fr

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une

demande sur la plateforme de dématérialisation de l'Association des Maires d'Eure-et-Loir www.amf28.org/labazohegouet

Une réponse sera alors adressée sur la plateforme.

MODALITES ET VOIES DE RECOURS

En cas de litige, les candidats pourront porter réclamation pour recours au Tribunal Administratif d'ORLEANS, compétent en la matière

TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'ORLEANS

📄 28 Rue de la Bretonnerie 45047 ORLEANS cedex 1 - ☎️ 02.38.77.59.00. 📠
02.38.53.85.16. 📧 greffe.ta-orleans@juradm.fr